



Calcul indemnité de licenciement

Par JeanC

Bonjour,

Dans l'attente d'un licenciement pour inaptitude, je souhaiterais savoir comment calculer la prime selon une formule propre à ma convention. J'ai trouvé l'article de la convention mais je ne la comprend pas bien. Si quelqu'un pouvait me l'expliquer ce serai gentil.

Extrait article 44.

Pour 5 ans, l'indemnité est égale à 2 mois de salaire Brut, elle est majorée de 1/5 de moi par année d'ancienneté au-delà de 5 ans, sans pouvoir excéder 6 mois de salaire brut.

Merci de bien vouloir me faire comprendre et éventuellement me l'expliquer sue un salaire brut de 2000 ? et une ancienneté de 12 ans.

Merci .

Par kang74

Bonjour

Merci de donner la référence de la convention collective, un extrait étant souvent source d'erreur .

Par kang74

Attention aussi, à la définition de l'ancienneté .
Sauf accords conventionnels plus favorables, les arrêts de travail (entre autres) ne comptent pas pour l'ancienneté .

Par JeanC

Bonjour Kang74, C'est la convention collective entreprises agricoles de déshydratation IDCC 7023.
en se qui concerne les arrêts de travail se serai un maximum de trois mois sur douze ans